



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 B.P. 400 COTONOU E-mail : douanes_beninoises@yahoo.fr
Site web : www.douanes-benin.net Fax : (00229) 21 31 10 60 -
Tél. (00229) 21 31 55 48 (Rép. du Bénin)



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le ... 07 MAI 2020 ...

Le Directeur Général

NOTE CIRCULAIRE

A tous

N° 2928 /DGDDI/DLRI

- COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES
- TRANSPORTEURS
- ACTEURS PORTUAIRES
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BENIN (CCIB)
- FEDERATION BENINOISE DES COMMISSIONNAIRES AGREES EN DOUANE (FECECAB)

Objet : Rappel : Exécution de service

Dans le cadre des formalités de dédouanement pour la mise à la consommation des marchandises importées, je rappelle à tous que la "**déclaration d'exportation**" est un document obligatoire requis pour la recevabilité des déclarations en douane.

Par ailleurs, je porte à votre attention que ledit document est également nécessaire lors de la soumission des intentions d'importation liées aux dossiers de demandes d'Attestation de Vérification Documentaire (AVD) pour une meilleure évaluation en douane des marchandises.

En tout état de cause, les Directeurs Départementaux, les Receveurs et les Chefs de Postes ont été instruits pour veiller à l'application stricte de la présente note de rappel.

Enfin, je vous invite à pleinement jouer votre partition pour permettre une meilleure célérité dans le traitement de vos dossiers.



La présente note circulaire qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera
publiée partout où besoin sera.



Dr Charles Inoussa SACCA BOCO.-

COPIES :

- MEF
 - SOCIETE WEBB FONTAINE
 - SOCIETE BENIN CONTROL SA
- « A T C R »
- } « POUR INFO »

